



Animation SAGE :
 SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 Saint Jean d'Angély,
 Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion des commissions « Quantitatif » et « Economie » Du 19 février 2009 à 14h30 à St Jean d'Angély

Etaient présents

Jean-Yves MARTIN	Président de la CLE	Madame DEMARCQ	SOS Rivières
Jean-Claude SILLON	Vice-président de la CLE	Jacques FOUCHIER	Président de la Fédération de pêche 17
Frédéric EMARD	Vice-président de la CLE	Guy GLEYES	CEMAGREF Montpellier
Jean-Michel AMIOT	DDEA 79	Carole GRINGOIRE	FDSEA 17
Guy ARNOUX	Fédération de pêche 79	Michel LACOUTURE	Directeur de l'UNIMA
Olivier AURIOL	EPTB Charente	Laurence LANGER	SPC Littoral Atlantique
Cyril BARBARIT	CAEDS	Jean-François LEBOURG	DIREN
Raymond BAUDREZ	Chambre d'agriculture 79	Owen LE MAT	ACTéon
Patrick BERTHONNEAU	Représentant des irrigants de la Boutonne 79	Sébastien LOUBIER	CEMAGREF Montpellier
René BINAUD	Poitou-Charentes Nature	Claude MATARD	Poitou-Charentes Nature
Jack BITEAU	UFC Que Choisir	Denis MINOT	Directeur du syndicat des eaux 17
Erick BROUSSARD	ONEMA	Jean-Yves MOIZANT	Président de l'ASA Boutonne
Manuella BROUSSEY	Chargée de mission SAGE	Michel NEAU	Chambre d'agriculture 79
Bernard BRUNET	SOS Rivières	Mélanie OZENNE	Fédération de pêche 17
Philippe CHARLES	Président du SMBB	Johann PERTHUISOT	DISE 17
Stephan COUROUX	CG 17 - DER	Alain ROUSSET	ADEP
Abel DAUBIGNE	AS de marais de St Loup	Bernard SABOURAULT	Président de SOS Rivières
Pierre DEBORDE	Président du syndicat 4B	Henry VINA	AAPPMA des 3B
Jean-Louis DEMARCQ	SOS Rivières	Laurent YON	DDAF 17

Etaiet excusés

Pierre-Olivier AUBOUIN	APIEEE	Michel GUERIN	SMBB
Colette BALLAND	Conseil Régional	Marcel JAUNEAU	FDSEA 17
Delphine ESPALIEU	Agence de l'eau Adour Garonne	Pierre RAVON	FDSEA 17

Etaiet absents

Francis AUGER	AS de marais de La Vergne - Torxé	Michel GARNIER	Syndicat Boutonne aval
---------------	-----------------------------------	----------------	------------------------

JY. MARTIN ouvre la séance à 14h35 en accueillant les membres de la commission présents et en indiquant les personnes excusées.

Il rappelle les principaux points de l'ordre du jour et débute le premier sujet concernant l'organisation des commissions.

1] Précisions sur les modalités de travail des commissions

JY MARTIN rappelle que des groupes de travail ont été créés lors de la dernière séance plénière de la CLE. Ces groupes auront pour objectif de traiter des sujets ponctuels spécifiques. Exceptionnellement ce jour, 2 commissions sont réunies simultanément (« quantitatif » et « économie ») car une étude concernant ces 2 thématiques sera présentée en fin de réunion.

Dans chaque commission, il sera procédé à la désignation d'un rapporteur, membre du bureau de la CLE, qui sera chargé de faire le bilan régulier des travaux de la commission aux membres du bureau. Ces commissions sont ouvertes à tous ceux qui veulent bien contribuer aux travaux de la CLE, même s'ils n'en sont pas membres.

Le rapporteur de la commission « quantitatif » choisi est Jack BITEAU. Pour la commission « économie », il n'y a pas de candidat membre du bureau de la CLE donc c'est la chargée de mission qui s'occupera de rapporter les résultats des travaux au bureau de la CLE.

Dans un souci d'efficacité, les échanges entre les membres des groupes se feront principalement via Internet et courriels. Les objectifs et programmes de travail de chaque commission seront discutés lors du prochain bureau de la CLE, le 20 mars 2009. Toutefois, le premier travail urgent de la commission « quantitatif » est la détermination du volume prélevable sur le bassin et la proposition d'un DCR (débit de crise) au comité de bassin avant le mois de mai.

H. VINA souhaiterait voir fusionner les 2 commissions « quantitatif » et « qualitatif ».

J. BITEAU indique qu'il est d'accord avec cette proposition.

JY MARTIN reconnaît le lien évident entre ces 2 thématiques, cependant, compte-tenu du travail très important qui attend spécifiquement ces 2 commissions, il est préférable de garder 2 commissions distinctes. Il précise que le bureau de la CLE fera un travail de synthèse et de coordination entre les groupes. De plus, le travail sur le volet quantitatif repose sur des bases réglementaires sur lesquelles il est urgent d'avancer.

En tant que président de la CLE, JY MARTIN précise qu'il ne sera pas présent à l'ensemble des débats des groupes de travail pour que les discussions soient les plus libres possibles. Il suivra évidemment de près l'avancement des travaux.

2] Rappels réglementaires sur la définition du volume prélevable (Vp)

JY MARTIN donne la parole à J. PERTHUISOT de la DDAF 17 pour présenter les principes réglementaires régissant la définition des volumes prélevables par bassin.

J. PERTHUISOT rappelle que cette détermination s'inscrit dans la politique globale de résorption des déficits quantitatifs des différentes masses d'eau. Le calendrier à respecter pour arriver à l'équilibre quantitatif est celui de la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau), c'est-à-dire 2015. Cela signifie que les prélèvements devront être en adéquation avec la ressource disponible avant cette date.

Les principales orientations méthodologiques de ce travail sont fournies à travers la circulaire de l'été 2008. Le volume prélevable y est défini comme le volume que le milieu est capable de fournir dans des conditions satisfaisantes, c'est-à-dire une bonne satisfaction des usages et la préservation des milieux. L'objectif à atteindre est le respect du DOE (Débit d'objectif d'Étiage) 4 années sur 5 (une situation de crise pouvant être vécue au maximum 1 année sur 5, statistiquement).

Le volume prélevable pourra être détaillé en fonction de 3 périodes : hiver, printemps et été. Si le fonctionnement spatial du bassin est très hétérogène, le volume prélevable pourra également être divisé géographiquement.

C. MATARD précise que le volume prélevable englobe les volumes prévus pour l'ensemble des usages (agriculture, mais également eau potable et industrie).

J. PERTHUISOT précise que l'étape suivant la détermination du volume prélevable est la répartition de ce volume entre ces différents usages.

C. MATARD précise qu'un comité de pilotage spécifiquement formé doit être mis en place pour ce faire.

JY MARTIN indique que le comité de pilotage sur la Boutonne sera directement la CLE plénière.

G. ARNOUX s'inquiète de l'objectif de respect du DOE 4 années sur 5 car il indique que les populations de salmonidés sont complètement détruites en tête de bassin si une situation de crise revient tous les 5 ans.

J. PERTHUISOT indique qu'il n'est de toute façon pas possible de garantir une bonne situation des cours d'eau systématiquement, même en année de sécheresse. Effectivement, l'année déficitaire, il risque d'y avoir des problèmes dans les écosystèmes aquatiques, mais réglementairement, le DOE ne devra être respecté que 4 années sur 5.

J. BITEAU indique qu'il serait souhaitable de se fixer l'objectif de 5 années sur 5.

JY MARTIN rappelle la situation actuelle où le DOE n'est même pas respecté 4 années sur 5. Cette situation sera déjà une amélioration mais ce n'est pas une raison pour ne pas essayer de faire toujours mieux.

3] Méthodologie de l'étude pour définir les Vp sur la Boutonne

JY MARTIN donne la parole à M. BROUSSEY pour présenter les grandes lignes de la méthodologie utilisée pour déterminer le volume prélevable (Vp) sur la Boutonne.

Les acteurs

Une étude est menée sous la maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau Adour Garonne et de la DIREN Poitou-Charentes. Cette étude est portée par l'EPTB Charente, à l'échelle du bassin entier, dans la continuité du PGE (Plan de Gestion des Etiages). Le bureau d'études mandaté est Eaucéa. Sur la

Boutonne, la CLE est associée directement au comité technique de l'étude. La commission plénière sera chargée de faire la proposition de Vp de la Boutonne au Préfet de bassin. Cette répartition des rôles a été décidée dans un souci d'efficacité et de cohérence à l'échelle du bassin de la Charente.

Le calendrier

Une réunion de lancement de l'étude s'est tenue le 17 février 2009. Elle portait sur le choix d'une méthodologie et la définition des 1ères hypothèses de travail. Fin mars, la méthodologie sera complètement finalisée, ainsi que les hypothèses de travail. Des premiers résultats devraient être disponibles. En mai 2009, les éléments techniques devraient être connus en vue de mener la concertation au sein de la commission « Quantitatif » puis de la CLE plénière et de proposer le Vp en juin au Préfet de bassin (Adour Garonne).

Premiers éléments de méthodologie

L'étude fera une synthèse des différentes méthodes utilisées dans les études précédentes : PGE Charente, étude BRGM et méthode agence de l'eau (nouveaux PGE), sachant que l'objectif de l'étude BRGM n'était pas directement de définir des Vp mais de comprendre les relations nappes-rivières et définir des zones de gestion.

Premières hypothèses retenues

- L'eau potable sera considérée comme l'enjeu prioritaire.
- Le DOE devra être respecté 4 années sur 5.
- La solidarité de bassin versant (amont - aval) sera respectée, l'étude se basera sur le comportement moyen du bassin.
- 3 périodes seront retenues pour définir le Vp : le printemps (01/04 - 15/06), l'été (16/06 - 30/09) et l'hiver (01/10 - 31/03).

Réflexions sur le DCR (débit de crise)

La CLE plénière s'est engagée à mener une réflexion pour proposer un DCR au comité de bassin en vue de l'intégrer au nouveau SDAGE avant fin mai 2009. Aussi, le bureau d'études Eaucéa travaille sur le sujet en parallèle de la détermination des Vp. Pour avancer dans ces travaux, la commission « Quantitatif » est sollicitée pour définir précisément les hypothèses et les pistes à approfondir :

- que veut-on sauvegarder avec le DCR ?
- compte-tenu des délais très courts d'ici le mois de mai, comment peut-on définir un DCR avec les éléments de connaissance actuels ?
- une réflexion sur le Débit minimum biologique avait été menée pour définir ce débit comme DCR mais cette notion est en cours de définition à l'Agence de l'eau (c'est un des objectifs du nouveau SDAGE 2010-2015).

Une proposition sera faite par le bureau d'études en mars mais il attend des éléments de la part de la commission pour orienter ses travaux.

C. MATARD rappelle la définition du DCR : « valeur de débit d'étiage au-dessous de laquelle l'alimentation en eau potable pour les besoins indispensables à la vie humaine et animale, ainsi que la survie des espèces présentes dans le milieu sont mises en péril.

JY MARTIN remercie C. MATARD pour ce rappel mais cette définition reste théorique et ne permet pas d'avancer un chiffre précis pour le DCR. Il rappelle par ailleurs que la station hydrométrique de St Jean d'Angély est en cours d'installation et qu'elle permettra d'avoir des éléments de réflexion complémentaires même s'ils ne seront malheureusement pas disponibles d'ici le mois de juin.

J. PERTHUISOT précise que l'enjeu eau potable est inexistant sur l'aval du bassin compte-tenu de la configuration du réseau d'adduction du syndicat départemental en Charente-Maritime. Elle demande quelles espèces doivent être considérées pour savoir s'il y a une mise en péril des milieux et insiste sur le

fait qu'il n'existe aujourd'hui aucun élément concret concernant le débit minimum biologique de la Boutonne.

J. FOUCHIER rappelle que le DCR actuel est fixé à 400 l/s. Quand ce débit est atteint au moulin de Châtre, les relevés de l'ONEMA montrent la présence de nombreux assecs. Il propose de fixer le DCR au moulin de Châtre à un débit permettant d'éviter toute rupture d'écoulement sur le cours principal de la Boutonne. Cette rivière étant classée en 1^{ère} catégorie piscicole, il estime qu'un écoulement minimum doit être observé en permanence.

J. PERTHUISOT rappelle qu'un DCR ne doit être utilisé qu'en situation de crise et n'est pas un objectif à se fixer. Par ailleurs, l'étude sur les assecs de la Boutonne a montré que des assecs ont toujours existé à certains endroits, notamment sur certains affluents.

J. FOUCHIER précise que l'objectif de « non-rupture d'écoulement » pour fixer le DCR s'appliquerait uniquement sur la Boutonne.

C. MATARD demande que les autres masses d'eau soient également prises en compte.

H. VINA demande que l'espèce repère utilisée pour définir le seuil de mise en péril soit la truite Fario. Il précise que le débit minimum biologique doit garantir une température maximale de l'eau et une concentration en oxygène dissous minimal. Ce débit minimum biologique est situé entre le DOE et le DCR.

J. PERTHUISOT rappelle qu'il n'existe pour l'heure aucune donnée utilisable concernant la température et l'oxygène dissous.

JY MOIZANT indique que les affluents abritent également de la vie aquatique et qu'ils ne peuvent pas tous être qualifiés de fossés. Il rappelle que l'objectif de gestion future sera de ne pas dépasser le DOE donc il ne voit pas l'intérêt de débattre aussi longuement du DCR.

JY MARTIN précise que le DOE est un débit moyen mensuel alors que le DCR est un débit quotidien. Il est donc très important. Il rappelle que la question du jour est de savoir ce que l'on entend sauvegarder et définir avec le DCR.

C. MATARD demande la justification du chiffre de 400 l/s actuellement en vigueur.

Aucun service présent ne peut répondre précisément à cette question.

J. PERTHUISOT précise qu'il a été proposé de ramener le DOE à 680 l/s car 3 études distinctes montraient que 800 l/s ne représentait pas le débit naturel de la Boutonne à l'étiage. Elle recommande donc de fixer le DCR en fonction de ce nouveau DOE scientifiquement justifié. De plus, elle rappelle que la future gestion des prélèvements se fera en fonction du DOE et permettra de n'atteindre qu'exceptionnellement le DCR. S'il manque des éléments scientifiques fiables permettant de justifier une modification du DCR, elle estime qu'un changement de ce débit de référence risque de ne pas arranger la situation.

J. FOUCHIER rappelle qu'on gère la rivière en fonction du DCR jusqu'à maintenant. S'il est officiellement acté que la future gestion reposera sur le respect du DOE, il estime que le DCR sera utile mais moins important que le DOE.

R. BINAUD demande les références des études justifiant le DOE à 680 l/s.

J. PERTHUISOT rappelle l'étude menée dans les Deux-Sèvres, le PGE qui proposait un DOE à 640 l/s et l'étude BRGM qui montrait que le DOE à 800 l/s était inatteignable naturellement (c'est-à-dire même sans prélèvement) au moulin de Châtre. Ces études ont été menées par 3 maîtres d'ouvrage différents, avec des méthodologies différentes.

H. VINA s'interroge sur le caractère officiel de ces sigles (DOE et DCR). Il estime que chaque acteur définit ses propres termes et s'interroge sur le caractère commun de ceux-ci.

M. BROUSSEY répond que les DOE et DCR sont des débits réglementaires, inscrits dans les SDAGE.

C. MATARD indique que les observations de terrain montrent qu'il faut un débit compris entre 500 et 600 l/s pour sauvegarder le milieu. Il estime que le débit seuil de coupure est le plus important à fixer.

C. BARBARIT s'interroge sur la méthodologie proposée pour définir le Vp, et notamment sur la modulation du Vp en fonction de facteurs climatiques ponctuels.

J. PERTHUISOT indique que la modulation du Vp est envisageable sur les bassins où la recharge de la nappe se déroule sur un cycle pluriannuel. Sur la Boutonne, le cycle de recharge/vidange de la nappe étant annuel, la corrélation entre recharge de la nappe et débit d'étiage est visible à partir de mars. Il est donc trop tard à ce moment-ci de l'année pour moduler le Vp annuel.

C. MATARD demande pourquoi 3 périodes sont proposées pour définir le Vp et non pas une seule.

M. LACOUTURE estime qu'il est important de pouvoir reporter certains prélèvements estivaux sur d'autres périodes de l'année si le milieu le permet. Il sera important d'évaluer les besoins hivernaux et ils seront sans doute en adéquation avec les disponibilités offertes par le milieu.

P. CHARLES précise que le PGE fixe un volume prélevable uniquement pour l'été. Il estime que les 3 périodes sont importantes à différencier. En effet, quand les recharges de nappes sont tardives certaines années, on pourra s'attendre à une période printanière difficile d'un point de vue quantitatif.

4] Présentation du projet Water saving

JY MARTIN clôt le débat et donne la parole à Sébastien LOUBIER et Guy GLEYES du CEMAGREF de Montpellier et Owen LE MAT d'ACTéon pour présenter un projet européen qu'ils ont mené l'an dernier sur le bassin de la Boutonne.

Ce projet devait permettre d'évaluer l'impact économique d'une réduction des prélèvements agricoles sur le milieu et les usages. Cette étude a été réalisée pour la commission européenne. Elle était menée sur 5 bassins européens où étaient testés les mêmes instruments de gestion.

Afin d'évaluer l'impact d'une réduction des prélèvements agricoles sur les usages agricoles, il a été estimé la perte de revenu associé à une réduction des prélèvements grâce à une modélisation microéconomique. Pour évaluer l'impact sur les autres usages, des enquêtes ont été menées.

Un couplage d'un modèle économique et hydrologique a été réalisé pour simuler l'impact de deux scénarios de restriction au moyen de deux instruments de gestion : augmentation de la tarification de l'eau et mise en place de quotas de volumes.

Evaluation des impacts d'une réduction des prélèvements agricoles sur les usages non agricoles

- AEP : aujourd'hui, 2,5 Mm³ sont prélevés sur le bassin et 1,6 Mm³ sont importés. Compte-tenu de la configuration du réseau d'adduction du bassin, une réduction des prélèvements agricoles semble ne pas avoir d'impact positif évident sur la gestion quantitative de l'AEP.
- Industrie : une augmentation du débit des cours d'eau devrait avoir un effet positif sur l'effet dilution des effluents, et éviter certains coûts de traitement pour les industriels.
- Populiculture : actuellement, 1600 ha sont concernés sur le bassin. La génération actuelle de peupliers serait sensible à une hausse du niveau de la nappe d'accompagnement liée à la réduction des prélèvements agricoles.
- Ostréculture : la relation entre l'apport d'eau douce et la croissance des huîtres est très complexe. Même si l'eau douce est nécessaire à certains stades de développement, aucun lien direct ne peut être établi entre la quantité apportée grâce à la Boutonne et l'amélioration de la production ostréicole.
- Milieu : grâce à une réduction des prélèvements agricoles, on pourra noter une amélioration générale des milieux, avec moins d'assecs. Il faudra néanmoins porter une attention

particulière à l'hydromorphologie et à la qualité de l'eau qui sont des notions indissociables de la quantité.

- Usages récréatifs et impacts sur le tourisme :
 - o Pêche : effets positifs sur le nombre d'espèces et sur l'importance des populations
 - o Kayaks : hausse du linéaire navigable
- Tourisme : on compte actuellement 40 000 nuitées sur le bassin ; on pourrait attendre une hausse de l'attractivité du bassin avec une augmentation du débit des cours d'eau et une limitation des assecs.

Evaluation des impacts économiques sur les usages agricoles d'une réduction des prélèvements agricoles

La méthodologie retenue pour évaluer ces impacts reposait sur un zonage pédoclimatique du bassin (zone de Brioux et zone de Torxé), la réalisation de typologie d'exploitation (céréaliers et éleveurs laitiers), la modélisation du comportement des irrigants et la simulation de différents scénarios. Les impacts ont été analysés en fonction de l'évolution des surfaces irriguées et des volumes consommés (printemps, été). La marge brute de chaque type d'exploitation a été étudiée en fonction des différents scénarios modélisés :

- augmentation du prix de l'eau jusqu'à ce que les volumes prélevés soient diminués de 50% puis de 80% (d'après l'étude, cet outil de gestion a semblé inadapté à la problématique de la Boutonne pour diminuer les prélèvements pour l'irrigation)
- mise en place de quotas de volumes pour diminuer de 50% puis de 80% les prélèvements agricoles.

Les résultats chiffrés ne sont pas communiqués car les modèles ne sont pas encore suffisamment représentatifs. Une étude complémentaire devrait permettre de les affiner. Il s'agira de trouver le besoin en ressources certaines (retenues de substitution) qui permettrait aux agriculteurs de dégager le même revenu moyen que dans une situation de référence où la ressource a été particulièrement incertaine (ex en 2005).

JY MARTIN remercie MM. LOUBIER et LE MAT pour cette présentation qui a le mérite de donner un cadre de réflexion aux acteurs de la Boutonne.

H. VINA s'interroge sur les hypothèses retenues pour évaluer l'impact d'une réduction des prélèvements agricoles sur la pêche. Il explique qu'il reste effectivement des truites fario sauvages, des aménagements sont réalisés sur différents cours d'eau pour retrouver et réactiver les frayères. Il estime qu'il y a un potentiel à sauver, mais qu'il est nécessaire d'agir au bon endroit.

O. LE MAT note ces éléments. Il précise que l'hypothèse retenue dans l'étude est basée sur une baisse du stock de truites et non pas une disparition complète. L'objectif global du travail était de trouver quel était l'intérêt pour chacun des usages de réduire les prélèvements agricoles.

J. BITEAU s'interroge sur l'absence d'impact d'une réduction des prélèvements agricoles sur l'AEP. Il estime qu'une augmentation du niveau de la rivière n'aura effectivement sans doute que peu d'impact. En revanche, il estime qu'une remontée du niveau des nappes aura un impact positif. Il regrette le manque de suivi piézométrique des nappes.

D. MINOT est d'accord avec les résultats de l'étude car il estime que les problèmes de l'eau potable sur la Boutonne 17 sont plus liés à la qualité de l'eau qu'à la quantité.

J. PERTHUISOT s'interroge sur l'absence de résultats chiffrés et trouve cette étude très intéressante à affiner.

S. LOUBIER répond que les résultats actuels ne sont pas suffisamment fiables car les typologies d'exploitation ne sont pas assez fines et certains paramètres sont à préciser.

C. BARBARIT demande des précisions sur les hypothèses retenues : les ressources des retenues de substitution sont considérées comme garanties alors qu'elles ne le sont que 8 ou 9 années sur 10. De plus, plusieurs questions relatives aux volumes de départ sur lesquels la diminution est basée sont posées. JY MOIZANT rappelle que les volumes autorisés sont basés sur des volumes consommés historiquement alors que les volumes consommés aujourd'hui sont nettement inférieurs.

Les débats sont clos et la séance est levée. La prochaine réunion est fixée au mardi 31 mars 2009 à 9h30 à l'annexe du CG de St Jean d'Angély.